

**SAGE DE LA VALLEE DE LA GARONNE**

**COMPTE RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU BUREAU DE LA CLE**

**MAIRIE DE PODENSAC, LE JEUDI 27 OCTOBRE 2011 DE 9H30 A 13H00**

**Etaient présents :**

Thierry SUAUD	Conseiller régional Midi-Pyrénées, Président de la CLE
Hervé GILLÉ	Vice-président de la CLE, représentant du SMEAG, mairie de Podensac
Jacques BILIRIT	Maire de Fourques-sur-Garonne
Bernard BOUSQUET	Président de l'Association des Entrepreneurs du CCI Lot-et-Garonne
Michèle DESSAIVRE	France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Patrick EISENBEIS	Représentant du Préfet de Lot-et-Garonne
Etienne FRÉJEFOND	DREAL Midi-Pyrénées, représentant du Préfet coordonnateur de Bassin Adour-Garonne
Pierre FROMENTEZE	Service Environnement Eau et Forêt DDT Haute-Garonne
Jacques GARBAY	Cabinet du Président MALVY Conseil Régional Midi-Pyrénées
Raymond GIRARDI	Vice-président du Conseil général du Lot-et-Garonne
Thierry GOUGE	Chambre de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées, ADEBAG
Claire KERVIEL	Chargé de mission SMEAG
Geneviève LE LANNIC	Vice-présidente de la Fédération d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Lot-et-Garonne
Sylvain MACÉ	Chargé de mission SMEAG
Patrick MARTY	Maire de Grisolles
Henri MATEOS	Vice-président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Guy MORENO	Conseiller général de Gironde
Pascal OSSELIN	Direction Production Ingénierie hydraulique EDF
Gérard PAUL	Conseiller général du Gers Maire de Lias
Gérard PENIDON	Directeur de la Fédération d'eau potable et d'assainissement de Lot-et-Garonne
Laurence PUJO	DDT Haute-Garonne, représentante du Préfet coordinateur du sous-bassin Garonne
Jacqueline RABIC	Présidente de l'Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde
Hugues SAMAIN	Président de la Chambre départementale d'agriculture de Tarn-et-Garonne
Franck SOLACROUP	Délégué régional adjoint Agence de l'eau Adour Garonne

**Ont été excusés :**

Jean CAMBON	Vice-président du Conseil général de Tarn-et-Garonne
Jean CAZANAVE	Conseiller général de l'Ariège
Norbert DELPHIN	Président de l'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne
Hélios GARCIA	Président de l'Association des Consommateurs UFC Que Choisir
Christian TROCH	Président Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique de la Vallée du Touch et de ses affluents
Gilbert HEBRARD	Vice-président du conseil Général de Haute Garonne
Jean-Raymond LEPINAY	Président de la Communauté de communes de St Gaudens
Jean-Pierre FEUILLERAC,	Maire de Noé

### **Accueil des participants**

Hervé GILLÉ, Vice-président de la CLE, accueille les participants avec une brève présentation de la Vallée de la Garonne dans la région des Graves et de l'Entre-Deux-Mers.

Thierry SUAUD, Président de la CLE, remercie Hervé GILLÉ pour son accueil et énonce l'ordre du jour de ce premier Bureau :

- Rappel des attendus de la démarche SAGE, et des enjeux de la vallée de la Garonne
- Restitution des travaux de la dernière CLE
- Constitution du comité technique
- Désignation d'une structure porteuse pour l'élaboration du SAGE
- Programme de travail de la CLE : organisation en commissions, orientations pour les premières études à mener.

Il précise que le dossier de séance a été préparé par le SMEAG et rappelle que le SAGE doit être rédigé avant décembre 2015, ce délai incluant la procédure réglementaire d'enquête publique.

Thierry SUAUD mentionne avoir reçu des membres de la CLE des propositions méthodologiques pour élaborer le SAGE. Elles pourront être mises à profit pour définir les modalités d'élaboration du SAGE et concevoir le cahier des charges des études.

### **1 - Présentation des enjeux de la Vallée de la Garonne**

Les enjeux sont présentés à l'appui du projet de la plaquette du SAGE.

Rappel : cette plaquette a été conçue par le SMEAG en juin 2010 afin de préparer la mise en place de la CLE et apporter aux membres de la CLE et aux acteurs du territoire une information générale sur le SAGE et les enjeux de la Vallée de la Garonne.

De nombreuses remarques sont exprimées, un débat s'amorce au sein du Bureau sur le fond concernant les enjeux du SAGE, l'état des lieux du territoire et l'importance d'une bonne communication.

#### Remarques globales :

Hervé GILLÉ souhaite que le document permette l'appropriation de la démarche. Chacun doit faire preuve de souplesse dans la conception des outils de communication, sinon la procédure n'avancera pas.

Franck SOLACROUP, délégué régional adjoint Agence de l'eau Adour Garonne, rappelle que cette plaquette a été réalisée par le SMEAG dans le cadre de la convention d'aide avec l'Agence de l'Eau pour la préparation de la première CLE.

Thierry SUAUD rappelle que le SMEAG a une mission d'accompagnement de la CLE dans cette période de démarrage de la procédure SAGE. La plaquette doit mentionner « Document réalisé pour la CLE du SAGE de la Vallée de la Garonne par le SMEAG ».

⇒ **La plaquette sera revue par le Comité technique puis par le Bureau sur la base des modifications suivantes :**

1.1– Modifications sur le fond :

- Reprendre la partie centrale de la plaquette afin de ne pas trop simplifier les enjeux du territoire.
- Revoir la manière dont sont présentés certains aspects techniques : respecter les équilibres entre les sujets, revoir la présentation des impacts de l'hydroélectricité, préférer « écosystème fluvial » plutôt que « milieu naturel fluvial », rappeler l'influence des débits sur le bouchon vaseux, l'eau de qualité est aussi nécessaire pour l'agriculture, faire le lien avec l'urbanisme (SCOT)...
- Composition de la CLE : indiquer les pourcentages réels de représentation des collègues (reprendre aussi les vrais chiffres).

1.2– Modifications sur la forme :

- Pas de remarques concernant le format : 8 pages en plaquette repliée.
- Illustration des enjeux : préférer une carte non illustrée du territoire du SAGE, avec les enjeux seulement listés en cartouche.
- Mention du SMEAG : pour éviter les confusions sur le positionnement du SMEAG en tant que structure porteuse, laisser le logo et pas le visuel et ajouter « document réalisé pour le compte de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne par le SMEAG ».

1.3– Plan de diffusion :

- les destinataires de la plaquette seront principalement les membres de la CLE et leurs structures, les communes, les EPCI et les acteurs du territoire intervenant dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

⇒ **Le plan de diffusion de la plaquette est validé.**

## **2 - Restitution des travaux de la dernière CLE**

Claire KERVIEL et Sylvain.MACÉ, chargés de mission SMEAG, présentent une synthèse des questionnaires et des ateliers organisés lors de la CLE du 30 juin 2011.

Les membres du Bureau jugent le contenu de ces travaux très intéressants et utiles pour organiser les futurs travaux de la CLE (ex. : organisation des commissions thématiques).

Plusieurs hypothèses de travail et d'échanges au sein de la CLE ont été évoquées :

- les réunions de la CLE sont denses, éviter de multiplier les sessions en ateliers,
- projection de petits films sur des actions territoriales ou thématiques,
- questionnaires individuels sur des sujets précis,
- retour des travaux des commissions thématiques et géographiques,

- utilisation d'un espace collaboratif réservé aux membres de la CLE afin d'échanger les informations et mettre à disposition les données (prévoir aussi un niveau d'accès grand public).

Hervé GILLÉ souligne la nécessité d'être ambitieux sur la concertation en développant de nouvelles méthodes. Il cite l'expérience des agendas 21 locaux en Gironde, les nouveaux processus de concertation amenés par les notions de développement durable et l'utilisation d'espace collaboratif qui servent à capitaliser les travaux de la CLE. De plus, ils permettent à chacun de se mettre à niveau afin de préparer ses interventions. Il précise que les personnels du CG 33 familiarisés à ces nouvelles approches pourront aider la CLE. Il est aussi important de mettre en perspective les calendriers des réunions et des échéances.

Thierry GOUGE, Chambre de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées, ADEBAG, rappelle la nécessité de coordonner les travaux du SAGE avec ceux du PGE Garonne – Ariège en cours de révision, de la commission territoriale Garonne du Comité de Bassin, de l'étude prospective Garonne 2050, ainsi que des autres démarches en cours.

Jacques BILIRIT, Maire de Fourques-sur-Garonne, précise que les travaux de la CLE ne peuvent être réduits à l'empilement des points de vue de chacun. Il est nécessaire de se rencontrer et de s'écouter.

Raymond GIRARDI, Vice-président du Conseil général du Lot-et-Garonne, demande à ce que les travaux soient concertés.

Laurence PUJO, DDT Haute-Garonne, représentante du Préfet coordinateur du sous-bassin Garonne, constate que les ateliers ont bien rempli leur rôle en première CLE. Les premiers travaux importants concernent l'état des lieux du territoire notamment à partir des nombreuses informations et études existantes, ainsi que la création d'un espace collaboratif.

Franck SOLACROUP souligne que la communication est un enjeu majeur à l'échelle du SAGE Vallée de la Garonne dont la grande dimension du territoire est une caractéristique majeure, sans équivalent en Adour-Garonne. Il existe de nombreuses informations sur le territoire du SAGE, qu'il convient de synthétiser et de mettre en forme. Il pourra être utile de connaître les modalités d'organisation sur d'autres SAGE de grandes dimensions (Vienne, Loire).

Jacqueline RABIC, Présidente de l'Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde, rapporte que pour élaborer le SAGE Estuaire, il a été constitué un réseau au sein de la CLE afin d'assurer l'assiduité de chacun et la continuité du travail. Une vigilance a été installée pour accompagner une progression collective.

Thierry SUAUD précise qu'il est important que chacun soit associé à la démarche dès le départ. Il convient d'éviter l'écueil du « noyau dur » qui avance et le reste qui suit. Le SAGE doit permettre d'articuler les démarches et utiliser les informations existantes. Il est nécessaire qu'un travail technique et des échanges interviennent concernant les méthodes de travail de la CLE.

- ⇒ **La synthèse des ateliers et des questionnaires sera présentée lors de la prochaine réunion de la CLE.**
- ⇒ **Un espace collaboratif du SAGE Vallée de la Garonne sera créé pour faciliter les échanges et la concertation entre les membres de la CLE et les acteurs de l'eau et de l'environnement sur le territoire.**

### **3 - Constitution du comité technique**

Thierry SUAUD rappelle que la création d'un comité technique a été décidée lors de la CLE du 30 juin 2011. Après consultation par courrier, plusieurs membres du Bureau ont déjà fait connaître leur référent technique. Les autres membres de la CLE seront sollicités sur ce sujet dans un second temps.

Liste des référents technique en annexe 2.

Raymond GIRARDI indique que le référent technique du Conseil Général de Lot-et-Garonne sera Frédéric Doucet, chargé de mission CATER au sein du service environnement.

Michèle DESSAIVRE, France Nature Environnement Midi-Pyrénées, indique qu'elle remplira cette mission pour FNE – Nature Midi-Pyrénées, et demande comment sera animé le Comité technique.

Thierry GOUGE souhaite que le rôle du Comité technique soit précisé, notamment l'articulation avec les commissions techniques du PGE.

Jacques BILIRIT signale les difficultés de travailler en réunion technique à plus de 50 personnes. Par ailleurs, la CLE sera amenée à travailler avec des structures extérieures au SAGE, dont les référents ne seront pas dans le Comité technique. Il faut prévoir le plus en amont possible les modes de concertation avec ces structures.

Franck SOLACROUP propose que l'on distingue les référents techniques chargés de préparer les avis des membres de la CLE et le « Comité technique » qui travaille sur les documents soumis à la CLE.

Laurence PUJO propose qu'un Comité technique « restreint » joue le rôle de comité de pilotage des études.

Thierry SUAUD précise que, comme il est mentionné dans les « règles de fonctionnement de la CLE », le Comité technique est réuni à son invitation et sous sa présidence. Il décide donc de l'ordre du jour du Comité technique. Il invite les membres du bureau à compléter la liste des référents techniques au plus vite.

⇒ **La liste des référents techniques sera complétée suite à la réunion du bureau (en annexe).**

### **4 - Désignation d'une structure porteuse pour l'élaboration du SAGE**

Thierry SUAUD informe les membres du Bureau que la question de la structure porteuse est ouverte. Le SMEAG a souhaité assurer ce rôle auprès de la CLE, mais chacun peut faire des propositions concernant ce sujet.

Claire KERVIEL présente rapidement la place et le rôle de la structure porteuse dans le cadre législatif et réglementaire des SAGE et rappelle que le SMEAG a engagé la réflexion et la démarche SAGE depuis maintenant plus de dix ans. Le SMEAG a par ailleurs accompagné la réflexion pour la justification du périmètre, la consultation des collectivités et l'approche territoriale pour la formation de la CLE. De plus, le SMEAG a délibéré en février 2010 pour porter le SAGE Vallée de la Garonne.

Thierry SUAUD rappelle la nécessité de définir des principes de fonctionnement entre la CLE, instance politique et la structure porteuse. Celle-ci doit être en capacité technique et financière d'agir à l'échelle du SAGE. L'hypothèse du SMEAG comme structure porteuse est tout à fait sérieuse. Il avait

formulé de son côté une autre hypothèse consistant à créer un syndicat mixte pour porter le SAGE. Ceci semble impossible à réaliser. Néanmoins, la CLE a besoin de visibilité quant à la répartition des tâches au sein du SMEAG entre les activités qui seraient liées au SAGE et celles propres au Syndicat mixte. Une personne spécifiquement dédiée à la « diplomatie » du SAGE (relations avec les membres de la CLE) au sein de la structure porteuse est nécessaire.

Hugues SAMAIN, Président de la Chambre départementale d'agriculture de Tarn-et-Garonne, considère qu'il ne faut pas perdre de temps sur cette question pour laquelle il n'existe pas d'alternative : le SMEAG est la seule structure à même d'assurer cette mission pour le compte de la CLE.

Pascal OSSELIN, Direction Production Ingénierie hydraulique EDF, précise qu'EDF travaille avec le SMEAG sur de nombreux dossiers depuis plusieurs années. Le SMEAG semble la structure la mieux placée. Dans cette hypothèse, la question peut se poser de la place réservée au SMEAG au sein de la CLE.

Etienne FRÉJEFOND DREAL Midi-Pyrénées, représentant du Préfet coordonnateur de Bassin Adour-Garonne, rappelle que dans la plupart des SAGE la structure porteuse est aussi membre de la CLE.

Hervé GILLÉ rappelle les débats engagés entre les collectivités membres du SMEAG pour avancer sur la meilleure organisation possible au service du SAGE. Le SMEAG étant candidat pour porter le SAGE, il convient de le désigner rapidement car c'est une étape essentielle pour engager les travaux. Cependant, il est important de ne pas confondre la question de la capacité technique du SMEAG pour élaborer le SAGE (qui n'est pas à remettre en cause) et les débats stratégiques au sein du SMEAG (qui n'ont pas lieu d'être ici).

Jacques BILIRIT propose que la CLE valide un cahier des charges définissant la mission de la structure porteuse afin de lever les ambiguïtés. Il rappelle que le SMEAG rassemble des compétences techniques diverses que l'on peut mobiliser en cas de besoin.

Franck SOLACROUP rappelle les engagements forts à tenir par rapport au SDAGE Adour-Garonne. L'agence de l'eau soutiendra une aide dérogatoire pour s'adapter aux spécificités du SAGE Vallée de la Garonne.

Thierry SUAUD tient à rappeler que la structure porteuse ne peut prendre les décisions à la place de la CLE. Il est donc nécessaire que la CLE puisse préciser rapidement le « coût » du SAGE Garonne afin que la structure porteuse puisse se positionner, sans surprises pour les collectivités membres.

- ⇒ **Le prochain Comité technique travaillera sur :**
  - **le cahier des charges de la mission de la structure porteuse,**
  - **le cahier des charges et le montant prévisionnel des études.**
- ⇒ **Ces éléments seront ensuite soumis à la validation du prochain Bureau.**

## **5 - Organisation des instances de la CLE et programme de travail**

Les membres du Bureau s'accordent sur la nécessité de mettre à profit les nombreuses données et études existantes sur la Vallée de la Garonne.

Plusieurs observations sont émises sur le schéma d'organisation des instances du SAGE :

- Relier les référents techniques dans et hors du SAGE et le Comité technique

- Prévoir un comité de pilotage des études aux côtés de la structure porteuse
- Ajouter des échanges techniques...
- La présentation des résultats des études doit être effectuée par la structure porteuse et non par le bureau d'études, qui intervient en appui.
- Comment élaborer un diagnostic partagé ? Comment et quoi partager ?

L'organisation des commissions techniques et géographiques devra s'appuyer sur l'expérience des réunions organisées en 2008 avant la mise en place de la CLE et sur les commissions géographiques et techniques du PGE Garonne – Ariège.

Hugues SAMAIN propose que la CLE s'appuie en priorité sur les compétences présentes au sein de la CLE, et que l'intervention des bureaux d'études, souvent coûteuse, soit cantonnée au strict nécessaire.

Michèle DESSAIVRE propose d'instaurer une charte de discussion au sein du bureau et des comités techniques garantissant des débats de qualité.

En attendant la création d'un espace collaboratif dédié au SAGE, ne pourrait-on pas utiliser le site du SMEAG pour échanger ou mettre à disposition de la CLE et de ses membres certains documents ?

- ⇒ **Le comité technique fera des propositions au Bureau pour l'organisation des commissions thématiques et géographiques.**

Le programme de travail de la CLE a été parcouru rapidement.

- ⇒ **La structure porteuse sera à l'ordre du jour de la CLE n°3 de janvier 2012**
- ⇒ **Les documents proposés au prochain Bureau seront élaborés par le Comité technique, notamment concernant le cahier des charges de la structure porteuse, celui de l'état des lieux et l'organisation des commissions géographiques.**
- ⇒ **La date du prochain Bureau est fixée le 6 décembre après-midi au CG 47, à Agen.**